

COUR D'APPEL DE PARIS

(54)

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MEAUX
PARQUET

11545/00

3.7.00

DECISION DE CLASSEMENT SANS SUITE

SAPAR
INCENDIE
du 21.2.00

MOTIF :

54

• Absence d'infraction :

11 Absence d'infraction

• Infraction insuffisamment caractérisée :

21 Infraction insuffisamment caractérisée

• Motifs juridiques :

31 extinction action publique : retrait de plainte

32 extinction action publique : amnistie

33 extinction action publique : transaction

34 autres cas d'extinction action publique (décès, prescription, abrogation loi pénale, chose jugée)

35 immunité

36 irrégularité de la procédure

37 irresponsabilité de l'auteur (trouble psychique, légitime défense, contrainte, force majeure)

• Poursuite inopportune :

41 recherches infructueuses

42 désistement plaignant

43 état mental déficient

44 carence plaignant

45 comportement de la victime

46 victime désintéressée d'office

47 régularisation d'office

48 préjudice ou trouble peu important causé par l'infraction

• Procédures alternatives mises en oeuvre par le parquet :

51 réparation mineur

52 médiation

53 injonction thérapeutique

54 plaignant désintéressé sur demande du parquet

55 régularisation sur demande du parquet

56 rappel à la loi - avertissement

57 orientation structure sanitaire, sociale ou professionnelle sur demande du parquet.

• Procédures alternatives mises en oeuvre par d'autres autorités :

61 autres poursuites ou sanctions de nature non pénale

• Auteur inconnu :

71 auteur inconnu

• Non lieu à assistance éducative :

81 non lieu à assistance éducative

AVIS A PLAIGNANT : Pas de plaignant

OUI
 NON

Observations

Fait au Parquet le 30 juin 2000
Le Procureur de la République adjoint

[Signature]

Avenue Salvador Allende 77100 MEAUX

Tel : 01.60.09.75.00

Fax : 01.60.09.75.30